

La Département, la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat se sont engagés dans la démarche **Agrilocal** (plateforme dématérialisée de mise en relation entre les producteurs et les acheteurs). Le Département qui est responsable des collèges, y compris la restauration, a d'ores et déjà entrepris un travail de formation auprès des ses cuisiniers ainsi que de la sensibilisation des gestionnaires. Dans ce cadre, Agrilocal est un formidable outil pour favoriser les circuits-courts et offrir une alimentation de qualité et variée aux élèves. Mais l'objectif est encore plus ambitieux, il est de permettre à tous les Aindinois qui ont recours à la restauration collective de pouvoir accéder à ce nouveau service de proximité (maisons de retraites, écoles, instituts, salariés...), et dans le même temps d'offrir des marchés rémunérateurs à nos producteurs.

Malgré l'impact sur le chiffre d'affaires d'Agrilocal, causé par la COVID-19, le Département figure toujours sur le podium parmi les 37 départements adhérant au niveau national.

AXE 5 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE À TRAVERS LA PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX

Le Département de l'Ain est une terre de gastronomie par excellence. Aussi, les élus départementaux et consulaires vont poursuivre leur soutien aux filières de qualité : agneau Gigotin, volailles de Bresse, beurres et crèmes de Bresse, volailles fermières...

Les activités équestres, malmenées par la pandémie cette année, continueront également d'être soutenues.

Enfin, même si le Salon International de l'Agriculture ne pourra avoir lieu en 2021, des actions de communication et de promotion, notamment à travers la marque « Saveurs de l'Ain », sont prévues.

2020 : un soutien départemental d'environ 1 900 000 € pour les projets d'investissements des agriculteurs dans le cadre du Plan de développement rural (PDR*)

Ont bénéficié de ce soutien :

- 89 exploitations agricoles
- 24 ateliers fermiers
- 5 points de vente collectifs
- 48 CUMA
- 10 projets des industries agroalimentaires

*Les financeurs du PDR sont le Département, la Région, l'Europe, l'Etat et l'Agence de l'Eau.



CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand Tél. 04 74 22 98 33 celine.moyne-bressand@ain.fr



LE DÉPARTEMENT DE L'AIN AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS



LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS

L'année 2020 a été marquée par des investissements soutenus du Département de l'Ain en faveur de l'agriculture. En effet, 1 900 000 € ont été consacrés aux projets d'investissements des agriculteurs aindinois et plus d'1 800 000 € aux filières.

Parce que la crise sanitaire de la COVID-19 impacte de nombreuses filières, le Département confirme son soutien à l'agriculture pour 2021. Les demandes déposées pour 2021 sont en cours d'instruction. Les financements, tant en fonctionnement qu'en investissement, seront proposés lors de la session de février 2021. L'objectif est de soutenir les filières animales et végétales quel que soit leur mode de production (conventionnelle, biologique, raisonnée ou sous signe de qualité). La politique du Département de l'Ain se déclinera en 5 axes.

AXE 1 - BIEN VIVRE EN TANT QU'AGRICULTEUR

Travailleurs d'une économie indispensable et acteurs majeurs de l'environnement, les agriculteurs méritent d'être soutenus.

Quelques exemples :

- **cellule Rebonds** pour apporter une aide administrative aux agriculteurs en difficultés ;
- **mise en place des contrats de prestation de services environnementaux (CPSE)** pour valoriser financièrement les actions environnementales des agriculteurs ;
- **mise en place de groupements fonciers agricoles mutuels (GFAM)** : en partenariat avec la SAFER, ce projet ambitieux devra faciliter la transmission et l'installation d'agriculteurs.

AXE 2 - ASSURER LA MAÎTRISE DE L'EAU ET LA PRÉSERVATION DES SOLS

La multiplication des aléas climatiques et les attentes sociétales imposent de construire des systèmes plus résilients en plaine et en montagne. La préservation du foncier agricole est aussi un enjeu fondamental.

Quelques exemples :

- **accompagner les agriculteurs dans la transition écologique** notamment par de nouvelles pratiques agronomiques et la protection des captages ;

- **la compensation foncière des espaces agricoles :**

L'activité agricole est un atout majeur pour l'économie (emplois directs et induits), pour la production de produits de qualité, pour l'attractivité touristique et les aménités qu'elle apporte aux territoires de l'Ain. C'est pourquoi la maîtrise de la consommation foncière, support de cette activité, est un enjeu fort. L'activité agricole doit être protégée de l'urbanisation sur le long terme, sur des espaces non mités et non fragmentés, en appliquant la séquence « Éviter-Réduire-Compenser ».

Ainsi, le maintien du chiffre d'affaires global de l'économie agricole de l'Ain, sur un territoire dynamique, vivant et accueillant, passe par la pérennisation du potentiel économique global à laquelle la compensation agricole collective contribue.

Cette compensation peut se traduire notamment par le financement de projets agricoles collectifs via le fonds départemental de compensation collective pour la transition agricole de l'Ain, dont la

création a été validée lors de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 29 octobre 2020.

D'un point de vue pratique, à la suite de la validation par la CDPENAF de l'étude préalable, le maître d'ouvrage consigne le montant correspondant au préjudice évalué sur le foncier agricole, sur un compte de la Caisse des Dépôts et Consignation. Ce montant doit permettre de contribuer à financer des projets au bénéfice de l'économie agricole (maintien et développement des filières, diversification des productions, soutien à l'expérimentation et à la prise de risque, innovation technique ou technologique sur le territoire, adaptation de l'agriculture à la transition énergétique et écologique ...) et donc plus largement de tous les territoires de l'Ain.

AXE 3 - INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EN PRÉSERVANT LA RENTABILITÉ

Le plus important en volume financier du Département, cet axe comporte un volet sanitaire conséquent.

- **la lutte contre la peste porcine africaine** : véritable fléau pour les suidés, le Département continuera à soutenir les éleveurs dans la protection de leurs exploitations (clôtures, sas...) afin de prévenir d'éventuelles contaminations par les sangliers.

- **France Carbon Agri** : dans un contexte de lutte globale contre le changement climatique, l'enjeu de la limitation des émissions de carbone est fondamental. L'agriculture a tout son rôle à jouer dans cette lutte, à la fois par une baisse des émissions mais aussi par une hausse des captages. Les différentes filières animales ont ainsi créé une démarche portée par l'association « France Carbon Agri ». Celle-ci se décompose en un diagnostic des émissions de l'exploitation agricole puis la mise en place d'une démarche de réduction des émissions de carbone et d'une augmentation du captage. Ce diagnostic est certifié par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Les agriculteurs sont rémunérés pour cette démarche vertueuse.

AXE 4 - DÉVELOPPER L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ



Cet axe répond aux futures obligations de la **loi EGALIM** (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable).

Au plus tard le 1^{er} janvier 2022, les repas servis en restauration collective, dans tous les établissements chargés d'une mission de service public, devront compter **50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.**